

PRINCIPE D'UN JEU À DISTANCE INSTANTANÉ

Chaque jeu à distance instantané (billet ou jeu virtuel) porte un numéro unique de transaction, qui est mentionné dans l'historique de jeu du compte de jeu et qui identifie le jeu à distance instantané joué dès que le joueur en a confirmé l'achat. Ce numéro de transaction est enregistré dans le système informatique géré par la Loterie Nationale. Le fait qu'un certain lot du plan des lots est ou n'est pas attribué à un certain numéro de transaction est déterminé par un générateur de hasard au moment où le joueur confirme l'achat et donc au moment où est créé le numéro de transaction. Un certain lot peut être attribué à un jeu à distance instantané seulement si le numéro de transaction de ce jeu à distance instantané est enregistré comme tel. Après clôture du jeu à distance instantané, le joueur peut vérifier dans l'historique de jeu de son compte de jeu comment est enregistré un numéro de transaction d'un jeu à distance instantané dans le système informatique susmentionné (perdant ou gagnant et attribuant un certain montant de lot du plan des lots ou non).

La mécanique de jeu (scénario) d'un jeu à distance instantané n'est qu'une reproduction virtuelle qui correspond à l'attribution ou non d'un certain lot à un numéro de transaction, tel qu'enregistré dans le système informatique. La Loterie Nationale prend toutes les mesures nécessaires pour assurer la correspondance de cette reproduction virtuelle avec les données du système informatique. Ce sont toutefois les données liées à un numéro de transaction telles qu'enregistrées dans le système informatique géré par la Loterie Nationale qui font foi pour l'attribution ou non d'un lot.

RÈGLES DU JEU ASTRO

Base légale

- Loi du 19 avril 2002 relative à la rationalisation du fonctionnement et de la gestion de la Loterie Nationale (art. 3, §1, alinéa 1^{er}, art. 6, §1, 1^o et art. 11, §1, alinéa 1^{er}) ;
- Arrêté royal du 24.11.2009 fixant les modalités générales de la participation aux loteries publiques et concours organisés par la Loterie Nationale au moyen des outils de la société de l'information ;
- Arrêté royal du 10.07.2012 fixant les modalités générales de la participation aux loteries publiques instantanées organisées par la Loterie Nationale au moyen des outils de la société de l'information ;
- Décisions du comité de direction de la Loterie Nationale du 14.03.2012 et 06.05.2026.

Prix par participation

2 €

Plan des lots par bloc édité de 900.000 billets virtuels

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS	MONTANT TOTAL DES LOTS	1 CHANCE DE GAIN SUR
	(en €)	(en €)	
1	50.000,00	50.000,00	900.000,00
10	2.000,00	20.000,00	90.000,00
50	100,00	5.000,00	18.000,00
500	50,00	25.000,00	1.800,00
1.500	40,00	60.000,00	600,00
1.500	30,00	45.000,00	600,00
11.000	20,00	220.000,00	81,82
12.000	10,00	120.000,00	75,00
16.000	8,00	128.000,00	56,25
60.000	4,00	240.000,00	15,00
125.000	2,00	250.000,00	7,20
TOTAL 227.561		TOTAL 1.163.000,00	TOTAL 3,95

Pour des blocs additionnels : voir l'art. 10 de l'A.R. du 10.07.2012 fixant les modalités générales de la participation aux loteries publiques instantanées organisées par la Loterie Nationale au moyen des outils de la société de l'information. Le pourcentage visé à l'article 10, alinéa 1^{er}, 3^o est fixé à 25 % (décision du comité de direction de la Loterie Nationale du 14.03.2012).

Mécanique de jeu

Le billet virtuel se caractérise par un signe zodiacal choisi par le joueur avant le début de sa participation (Bélier, Taureau, Gémeaux, Cancer, Lion, Vierge, Balance, Scorpion, Sagittaire, Capricorne, Verseau ou Poissons). Durant

la participation, cette caractéristique spécifique est représentée par la mention du signe zodiacal choisi et de son symbole en haut du billet virtuel. Le choix du signe zodiacal n'a aucune influence sur le résultat du jeu.

Ce jeu peut apparaître sous des thèmes graphiques différents qui alternent selon la période de l'année ou selon le choix de la Loterie Nationale.

Les règles du jeu sont les mêmes pour chacun des thèmes. Les symboles de jeu sont en rapport avec le thème graphique du moment.

Le billet virtuel comporte un jeu principal et un jeu « Extra » qui apparaît dès que le jeu principal a pris fin.

La zone de jeu du jeu principal comporte cinq planètes que le joueur doit découvrir. Une fois découvertes, les cinq planètes laissent apparaître cinq symboles de jeu qui peuvent varier.

Au centre de la zone de jeu figure une représentation graphique du signe zodiacal choisi, que le joueur doit également découvrir pour faire apparaître un montant de gain mentionné en chiffres arabes.

Lorsque la zone de jeu contient deux symboles de jeu correspondant à celui du signe zodiacal choisi par le joueur et repris en haut du billet, le billet est gagnant. Dans ce cas, le montant de gain découvert au centre de la zone de jeu est attribué. Un billet gagnant ne contient jamais plus de deux correspondances.

Le joueur doit ensuite sélectionner la zone de jeu « Extra » pour accéder au jeu Extra.

La zone de jeu du jeu Extra comporte 3 satellites noirs formant un arc de cercle autour d'un montant de gain. Lorsqu'une étoile filante percute un satellite, le symbole de jeu correspondant à celui du signe zodiacal choisi par le joueur en début de partie y apparaît automatiquement. Si les 3 satellites sont complétés par ce symbole, le joueur gagne le montant de gain indiqué en chiffres arabes au centre de la zone de jeu Extra.

Le jeu se termine à la fin du jeu principal et de tout jeu Extra déclenché.

Il est possible que le jeu principal et le jeu Extra attribuent chacun un montant de lot, auquel cas ces montants de lots sont cumulés.

Un billet virtuel gagnant ne donne droit qu'à un seul lot tel que prévu au plan des lots.

Un billet virtuel dont le jeu principal ne présente qu'un seul ou aucun symbole de jeu correspondant au signe zodiacal choisi par le joueur, et dont les 3 satellites du jeu Extra ne sont pas tous complétés par le symbole de jeu correspondant à celui du signe zodiacal choisi par le joueur, est toujours perdant.

La Loterie Nationale peut prévoir un bouton permettant au joueur de tout révéler et de découvrir le résultat de jeu du billet virtuel sans autre action de sa part.

Chacun des symboles de jeu peut être constitué de différents éléments graphiques, figuratifs, photographiques ou autres, qui forment ensemble un tout indivisible et ne peuvent isolément être considérés comme des symboles de jeu.

Tous les gains communiqués dans le jeu ne sont que des indications et sont communiqués sous réserve de confirmation dans l'historique de jeu du compte de jeu.

Prise de connaissance des règles du jeu

Avant de pouvoir participer, le joueur doit lire les règles du jeu et les accepter/les avoir acceptées. Il est demandé au joueur d'accepter les règles du jeu :

- s'il s'agit de sa première participation à ce jeu ;
- si les règles de ce jeu ont été modifiées depuis la dernière participation du joueur.